

TOSIKA FAMENO

“ Ankohonana mitraka ”

FONDS D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT (FID)

FICHE TECHNIQUE DU TRANSFERT MONETAIRE NON CONDITIONNEL (TMNC) EN REPONSE AU COVID-19 PROJET FILETS SOCIAUX DE SECURITE (FSS)-FINANCEMENT ADDITIONNEL 2 DON IDA –D4340 MG

CONTEXTE GLOBAL

Le programme Filets Sociaux de Sécurité (FSS FA 2) est un programme du Gouvernement Malagasy financé par la Banque Mondiale, dont objectif est de « Aider le gouvernement à accroître l'accès des ménages extrêmement pauvres aux services de protection sociale et à jeter les bases d'un système de protection sociale ».

Une des sous composante du FSS est l'intervention de redressement rapide après une catastrophe naturelle.

Selon le Manuel de procédure de cette sous composante, le FID, dans le cadre de mise en oeuvre des plans de contingence offre sa possibilité de mettre en place trois types d'intervention dans le cadre de réponse pour un relèvement précoce après les catastrophes naturelles”:

1. **Les activités Argent Contre Travail (ACT)** sous le système de Haute Intensité de Main d'Oeuvre (HIMO) dans les zones hors intervention FSS qui sont sinistrées par les cyclones ou inondations ou dans les zones en situation d'insécurité alimentaire sévère ou modérée¹ ;
2. **Les transferts monétaires non conditionnels :**
 - a. dans les zones FSS sinistrées par une crise alimentaire sévère lesquels peuvent être soutenus par des activités d'appui nutritionnel pour les enfants des ménages bénéficiaires atteints par une situation de malnutrition aigüe modérée (MAM).
 - b. dans les zones sinistrées par les cyclones ou inondations en tant que expansion verticale ou horizontale des FSS existants.
 - c. Dans des zones en situation de crise non anthropique dont les effets peuvent porter atteinte aux conditions de vie des couches de la population vulnérable (exemple : épidémie/pandémie).
3. **Les activités de réhabilitation / reconstruction** des infrastructures dans les zones sinistrées par les cyclones ou inondations et dont les infrastructures sociales de base sont lourdement endommagées par les catastrophes.

DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU TRANSFERT MONETAIRE NON CONDITIONNEL (TMNC) COVID-19

¹ En général, l'insécurité alimentaire est appréciée à travers le CFSAM sous l'égide du Ministère de l'Agriculture par la conduite d'une enquête à la fin de la saison des pluies.

Le Transfert Monétaire Non Conditionnel (TMNC) dans le cadre d'urgence social COVID-19 est un système de transfert d'argent au niveau des ménages ciblés dont la finalité est d'atténuer/amortir les effets néfastes du confinement pour les ménages vulnérables ainsi que pour les catégories de ménages dont les revenus sont coupés à cause du confinement. L'élaboration de la stratégie et le design du programme a été fait et validé par le Cash Working Group en date du 30 Mars 2020.

Tout au long du processus de mise en œuvre du programme, le MPPSPF et le BNGRC qui coordonnent le Groupe de Travail sur les Transferts Sociaux (Cash Working Group – CWG) dont Le FID et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sont membres apporteront leurs appuis techniques.

Le montant du transfert s'élève à **100 000 Ariary par ménage, payable en une seule tranche**, pour le mois de mai 2020. **Un deuxième transfert du même montant (100 000 ariary)**, est prévu.

Le paiement des transferts se fera par des Agences de paiement recrutées par le FID selon procédure de passation de marché en vigueur, dont entre autres :

- Les Opérateurs de mobile money (Orange et Telma) et/ou ;
- La Paositra Malagasy à travers la Paositra Money.

CIBLES

a. Zones d'intervention

Zones touchées directement par la maladie du COVID-19 (où le confinement est appliqué) définies par le BNGRC à travers une lettre de saisine et discutée et validées par CWG jusqu'au niveau FKT.

- La Région Analamanga dont la commune urbaine d'Antananarivo et les communes suburbaines d'Antananarivo (Grand Tana).
- La Région Atsinanana dont commune urbaine de Toamasina et la Commune Suburbaine de Toamasina.
- La Région Haute Matsiatra dont la commune urbaine de Fianarantsoa I et 9 communes du district de Lalangina.

b. Ménages bénéficiaires

Selon les outils de ciblage élaborés par CWG :

- **Les ménages** qui sont victimes de pertes de revenus dus au confinement prescrit par la protection contre la propagation du coronavirus.
- **Les ménages vulnérables** habitant les fokontany dont les activités économiques sont perturbés par les effets du confinement (baisse des échanges et des activités génératrices de revenus comme les petits commerces, les petits artisans, les métiers de rue²...).

PROCESSUS DE CIBLAGE ET ENREGISTREMENT

² On entend par « métiers de rue » les activités informelles comme les ventes de légumes, les tireurs de charrettes ou pousse pousses, les petits artisans comme les maçons et aide-maçons, gargotes, les travailleurs de sexe....

a. Ciblage des ménages bénéficiaires

- **L’ancrage du ciblage des ménages bénéficiaires est le fokontany de résidence³** des bénéficiaires ciblés.
- Un comité de protection sociale (CPS) dirigé par le Chef du Fokontany assisté des membres du comité du Fokontany (4 komitim-pokontany) **avec intégration d’autres notables choisis pour leur notoriété et leur neutralité** (religieux, enseignant, assistante sociale, corps médical.....) est institué au niveau de chaque fokontany.
- ***En terme de communication, il sera précisé au moment de l’information/sensibilisation au niveau du Fokontany que les opérations de TMNC sont différentes des dotations de vivres opérées dans diverses localités des communes comme à Antananarivo et Toamasina. Ces TMNC sont destinés à appuyer uniquement les ménages vulnérabilisés par les mesures de confinement ayant entraîné des diminutions ou des pertes significatives de revenus.***

b. Enregistrement

- Le ciblage et l’enregistrement des ménages bénéficiaires sont effectués dans un lieu aéré afin de respecter les gestes barrières relatifs à la lutte contre le Coronavirus⁴ (cour d’école, cour d’église, place de fokontany) ou un local suffisamment aéré.
- Sur la base des informations/sensibilisation effectuées par les membres du Comité de Fokontany et du CPS avec la diligence des communes ciblées, **les ménages qui se sentent concernés par l’opération de TMNC** selon leur moyen d’existence vont se présenter pour être enregistré en tant que « **candidat au TMNC** ».
- **Le Chef de ménage** se présente devant le Comité de Protection Sociale (CPS) et délivre tous les renseignements requis **par la matrice d’enregistrement⁵** sur tablette munie d’un masque de saisie.
- Un opérateur de saisie enregistre sur la base de la matrice dans le masque de saisie les informations fournies par le chef de ménage.
- Les membres du CPS vérifient et approuvent au fur et à mesure des renseignements fournis par le chef de ménage et peuvent émettre de temps en temps des remarques/corrections en cas d’incohérence ou fausses informations fournies.
- A la fin de la saisie sur tablette, le CPS délivre une attestation/reçu signé par le Chef Fokontany de l’achèvement de la saisie des informations du ménage. ***[Cette attestation ne signifie pas que le ménage enregistré est obligatoirement bénéficiaire de l’opération de TMNC mais lui confère uniquement le statut de « candidat au TMNC ».]***
- A la fin des enregistrements, les membres du CPS analysent et effectuent le classement des ménages candidats selon leur degré de vulnérabilité et/ou leur appartenance à la catégorie socio-professionnelle telle que définie par le Plan d’Urgence Sociale.⁶
- Sur la base des quotas de nombre de ménages bénéficiaires pré déterminé selon le taux de pauvreté par fokontany selon la base des données fournies par le BNGRC relativement aux 192 fokontany qui composent la CUA, **la liste des bénéficiaires par fokontany est arrêtée. Il en sera de même pour les autres communes.**

³ Une liste des bénéficiaires des dotations de paquets alimentaires (vivres) par la CUA, CUT et les autres entités seront exploitées à titre informatif. Ces bénéficiaires sont invités à se référer à leurs fokontany de résidence.

⁴ Distanciation sociale, port de cache bouche approprié, système de lavage des mains et évitement des contacts....

⁵ Sur plateforme MODA du PAM

⁶ Les catégories socio-professionnelles éligibles dans le Plan d’Urgence Sociale sont les Chauffeurs de Taxi, les chauffeurs de bus et leurs auxiliaires, les corps de métiers affiliés à des associations formelles et reconnues par le fokontany.

c. Compilation des données et préparation des paiements

- Afin de préparer les états de paiements utiles, les noms des bénéficiaires sont édités par fokontany avec obligatoirement les informations de base requises notamment l'identité du chef de ménage bénéficiaires, adresse et fokontany, le numéro de CIN, un numéro de téléphone et une colonne pour émargement.
- Une liste compilée des bénéficiaires est transmise à l'opérateur de mobile money afin d'organiser les paiements.

PAIEMENT DES MENAGES BENEFICIAIRES

Une fois que la liste des ménages bénéficiaires soit arrêtée par l'autorité compétente (les communes concernées), le FID établira les états de paiement qui vont servir aux agences de paiement au transfert proprement dit.

Le FID assurera également le suivi et la supervision de la réalisation des transferts de fonds aux ménages bénéficiaires par les agences de paiement.

Les lieux de paiement ou caisses seront :

- Des cash points ou sous-distributeurs des opérateurs de mobile money (Orange et Telma) ;
- Les bureaux de la Paositra Malagasy, ou tout autre endroit éligible remplissant les critères y afférents.

Le calendrier de paiement sera déterminé de concert avec les Autorités des Communes Urbaines, les Agences de paiement, le FID et sera communiqué par des moyens appropriés (SMS, affichage ou annonce au niveau du fokontany...) aux bénéficiaires. Le paiement sera organisé de manière à éviter les attroupements des foules, les encombrements et les ruptures de disponibilité de fonds aux niveaux des caisses.

Les paiements seront sécurisés par des agents des forces de l'ordre ou des agents de sécurité.

GESTION DES PLAINTES

Un mécanisme de gestion des plaintes a été mise en place avec les communes urbaines pour ce programme. Des outils spécifiques (formulaire de plainte, cahier d'enregistrement des plaintes,...) sont disponibles au niveau des arrondissements des communes concernées.

Des séances de partage et de formation en matière de gestion des plaintes ont été dispensées par les responsables du FID au bénéfice des responsables désignés au niveau des communes.

Des sensibilisations régulières sur le mécanisme de gestion de plainte sont assurées par tous les acteurs à tous les niveaux (Fokontany, site d'enregistrement, site de paiement, ...).

PREVISIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES
FINANCEMENT BANQUE MONDIALE

Ville	BUDGET pour TMNC en USD	Gestion de projet ⁷	Total en USD	Nombres des ménages bénéficiaires
Fianarantsoa	2 205 725,94	10 463,24	2 216 189,18	37 517
Toamasina	2 294 221,30	2 210,59	2 296 431,88	39 950
Antananarivo	8 162 185,57	37 982,36	8 200 167,94	137 626
TOTAL	12 662 132,81	50 656,19	12 712 789,00	215 093

PLANNING OPERATIONNEL DES PRINCIPALES ACTIVITES

N°	Activités	Responsable	Avril	Mai	Juin	Observation
1	Recrutement des partenaires techniques ⁸	FID				
2	Communication	Tous les acteurs				
3	Ciblage et enregistrement	Communes				Avec l'appui des PTF et du FID
4	Transfert monétaire	Agences de paiement				Sous la supervision du FID
5	Supervision du transfert	FID				
6	Gestion des plaintes	Communes et FID				Communes pour les plaintes relatives au ciblage, et FID pour les plaintes liées au transfert
7	Reporting	FID				

22 mai 2020

⁷ La gestion de projet englobe les dépenses liées aux activités de ciblage, communication, accompagnement, cout de supervision, etc.

⁸ Il s'agit des agences d'exécution constituée par des associations ou ONG, des agents enquêteurs, des agences de payment